

En avril, quel fil?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 438

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 438 26 janvier 1977
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

438

Domaine public

En avril, quel fil ?

Ce sera donc la procédure accélérée. En avril, les Chambres fédérales se verront remettre le nouveau projet fiscal destiné à rétablir l'équilibre des finances fédérales.

Répétons-le tout de suite : ces propositions ne brillent pas par leur originalité : TVA à 8% et allègement modéré de l'IDN...

Les partis gouvernementaux ont, semble-t-il, donné leur accord. Mais quel accord ?

Si la question posée était : faut-il augmenter l'ICHA ou introduire la TVA ? Les partis ont, certainement tous répondu : mieux vaut la TVA ! En 1977, ils avaient déjà fait ce choix. Mais la question qui se pose n'est pas une question de technique fiscale, c'est une question de politique fiscale : la TVA, à quelles conditions ?

Ne le cachons pas. Le problème est particulièrement aigu pour le Parti socialiste.

Jusqu'ici, sa tactique a toujours été de mettre en balance la fiscalité indirecte fédérale et la fiscalité directe. Et la « négociation » fut toujours posée en ces termes : à toute hausse de l'impôt indirect doit correspondre une aggravation de la fiscalité directe pour les gros revenus et un allègement pour les revenus modestes.

Cette fois-ci, le Parti socialiste pourra difficilement se laisser enfermer dans cette négociation de routine. En effet, les « augmentations-allègements » qu'il obtiendra seront réduits. Il sera, à ce jeu, victime de sa systématique traditionnelle : à plus petite TVA, augmentations-allègements plus réduits !

Or sur cette base, le Parti socialiste ne parviendra pas à obtenir l'adhésion de ses militants, même de ceux qui n'ont pas de vocation oppositionnelle.

Sur ce schéma étroit, un nouveau congrès de Brigue ne sera pas possible.

Quoi d'autre, alors ?

L'initiative du Parti socialiste avait montré la voie : sortir du cadre étiqué des finances fédérales, pour poser la question de la fiscalité des collectivités suisses...

Il est un point qui a été peu contesté par le Conseil fédéral lui-même, lors de la votation sur l'initiative socialiste ; c'est la sous-enchère pratiquée par certains Cantons en faveur des personnes morales. Il serait judicieux de remettre de l'ordre en ce domaine. Cela est possible, sans transférer des compétences centralisatrices à la Confédération : il suffirait de donner à cette dernière le pouvoir — qui est naturellement le sien — de faire respecter par tous une règle du jeu.

Voilà un angle d'attaque qui devrait, malgré les réticences inévitables des privilégiés dans le système actuel, rencontrer une adhésion assez large à travers le pays.

Ce n'est pas le lieu de développer un contre-projet. Mais à nos yeux, le Parti socialiste ne peut pas se livrer à un marchandage de routine.

Certes, toute contre-proposition peut se heurter à l'opposition des autres partenaires. Ce n'est cependant pas certain, absolument. En fait, l'expérience et plusieurs précédents démontrent qu'il faut, sans bouleversements, clarifier la fiscalité suisse.

Le problème n'est pas seulement celui des finances de la Confédération. C'est celui, plus général, des compétences fiscales. La TVA n'est pas acceptable sans une certaine remise en ordre.

Il appartient au Parti socialiste de le dire, même s'il ne devait pas y avoir de session en avril. Ce n'est pas une saison pour enlever un fil... ni pour se déculotter.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Emille Lieberherr, dix ans après — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Les Indiens sont là ; p. 3 : Réseau autoroutier : le piège de l'initiative ; pp. 4/5 : Les socialistes après Chiasso. Contrôle des banques : rester dans le système — Annexe : Les retombées du secret ; p. 6 : Genève : Une commission contre les monuments et les sites ; p. 7 : Reçu et lu : Un idéal, un journal — Bagatelles ; p. 8 : La défaite des 40 heures — Courrier : Une remarque, un rappel à Gil Stauffer.